

CRAPONNE **MAG'** #13



mairie-craponne.fr

DOSSIER

**Craponne - Métropole
Qui fait quoi ?**





DÉMARCHES & SERVICES

MAIRIE DE CRAPONNE

1, place Charles de Gaulle
BP 14 - 69290 CRAPONNE
Tél. 04 78 57 82 82
Fax 04 78 57 82 84
Mail : infomairie@mairie-craponne.fr
Web : www.mairie-craponne.fr
Horaires d'ouverture au public :
lundi, jeudi et vendredi :
8h30-12h30 et 13h30-17h30 ;
mardi : 9h-12h30 et 13h30-17h30 ;
mercredi et samedi : 8h30-12h.
Ouverture les samedis :
27 janvier, 10 et 24 février.

ÉTAT-CIVIL

Demande/renouvellement de passeport et de carte nationale d'identité.
Dépôt des dossiers au service État-civil
uniquement sur rendez-vous :
lundi et vendredi : 13h30-17h30
mardi et jeudi : 8h30-12h30
mercredi : 8h30-12h
Plateforme de prise de rendez-vous :
un samedi sur deux de 8h30 à 10h
www.rdv360.com/mairie-craponne
Plus d'infos au 04 78 57 82 82

PERMANENCES DE PROXIMITE

Dates et horaires sur le site
de la Ville.

PÔLE ENFANCE JEUNESSE

1, place Charles de Gaulle
Tél. 04 78 57 82 82
Mail : viescolaires@mairie-craponne.fr
Horaires d'ouverture au public :
lundi, mardi, jeudi et vendredi :
8h30-12h30 et 13h30-17h30 ;
mercredi : 8h30-12h.

URBANISME

1, place Charles de Gaulle
Tél. 04 78 57 82 82
Mail : infomairie@mairie-craponne.fr
Nouveaux horaires :
accueil téléphonique et physique
lundi : 8h30-12h30 et 13h30-17h30
mardi : 9h-12h30
jeudi : 8h30-12h30
Rendez-vous conseillé

PÔLE ASSOCIATIF

1, place Charles de Gaulle
Tél. 04 78 57 82 82
Mail : poleassociatifsporif@mairie-craponne.fr
Horaires d'ouverture au public :
lundi : 8h30 - 12h30/13h30 - 17h30
mardi : 8h30 - 12h30
mercredi : 8h30 - 12h
jeudi : 13h30 - 17h30
vendredi : 8h30 - 12h30/13h30 - 17h30

Merci de privilégier les démarches dématérialisées par téléphone ou mail.

POLICE MUNICIPALE

15, Promenade du Vieux-Bourg
Tél. 04 78 57 80 76
Horaires d'ouverture au public :
du lundi au vendredi : 8h-19h
samedi : 7h-15h.

MÉDIATHÈQUE L'ODYSSÉE

Chemin des Jardins d'École
Tél. 04 78 57 82 85
Mail :

mediatheque@mairie-craponne.fr
Site internet : mediathequeodyssee.mairie-craponne.fr

Horaires d'ouverture au public :

mardi et vendredi : 15h-19h
mercredi : 9h30-19h non-stop
samedi : 9h30-17h non-stop.

ESPACE CULTUREL EOLE

Tél. 04 78 57 94 34
Site internet : espacecultureleole-craponne.fr
Mail :

espacecultureleole@mairie-craponne.fr

Horaires d'ouverture au public :

mercredi : 9h-12h et 16h-20h
vendredi : 16h-20h
dimanche : 15h-18h.

CCAS

Maison de l'enfance Albert Vidal
31, rue du 8 mai 1945
Tél. 04 37 41 28 54

Horaires d'ouverture au public :

lundi, mercredi, jeudi, vendredi :
8h30-12h ;
lundi, mardi, jeudi : 13h30-17h.

L'ESPACE CO

Espace de co-working
45, avenue Édouard Millaud
04 78 57 82 82
Ouvert 7j/7 : 6h-21h.

CONSEIL MUNICIPAL

Le compte rendu du dernier
Conseil municipal est disponible :
• sur demande, en mairie ;
• sur www.mairie-craponne.fr
Rubrique Citoyenne / Conseil Municipal / Compte rendus des conseils municipaux

SOMMAIRE

4



Zoom

8

Craponne - Métropole Qui fait quoi ?

13



24

Sport Remise des Trophées sportifs

Craponne 360°



26

Portrait de Craponnaise

Mais aussi...

06 | Flash info

13 | Craponne 360°

24 | Sport

25 | Culture pour tous !

28 | Graine de Craponnais

29 | Agenda

30 | Expression politique





“

Chaque arbre est le symbole de la paix et de l'espoir. ,”

Chères Craponnoises,
Chers Craponnois,

J'ai choisi cette année pour notre carte de vœux, une pousse d'olivier comme symbole d'une paix naissante et durable. Inspirée par la citation de Wangari Maathai, surnommée "*la femme qui plantait des arbres*" : "*Chaque arbre est le symbole vivant de la paix et de l'espoir*", je mets en avant notre désir d'une coexistence harmonieuse. Prix Nobel de la paix en 2004 pour "*sa contribution en faveur du développement durable, de la démocratie et de la paix*" suite à son engagement contre la déforestation du Kenya, elle est la première femme africaine à recevoir cette distinction : je tenais à mettre son action en valeur car elle est une source d'inspiration pour mon équipe et moi-même. Nous aspirons tous à un avenir pacifique, conscients des enjeux internationaux : guerres, montée du terrorisme et défis environnementaux ont marqué l'année 2023. La COP 28 n'a pas été à la hauteur des enjeux : sans

accord mondial sur la sortie des énergies fossiles avec les pays les plus pollueurs, les changements climatiques se manifestent chaque année davantage. Sur le plan national, l'inflation demeure élevée et le coût de l'énergie augmente.

Mais gardons espoir !

Face à ces défis, votre municipalité reste déterminée à améliorer votre quotidien. En 2023, nous avons concrétisé des projets majeurs : embauche d'un 6^e policier municipal, installation de nouvelles caméras de vidéo-surveillance, développement de l'activité commerciale, et investissements dans des infrastructures essentielles comme l'espace Atalante et les tennis. Tout cela sans augmenter vos impôts ! Je me bats aussi au quotidien pour obtenir un réseau de lignes de transports en commun avec des fréquences, des amplitudes horaires et des capacités adaptées aux besoins de notre territoire qui ne cessent de croître. La Métropole de Lyon et particulièrement le SYTRAL

doivent intégrer dans leurs politiques l'avis des Craponnois. Jusqu'à présent ils restent sourds à nos sollicitations. Nos voix devront être prises en compte grâce au questionnaire sur les projets de tracés du Tram Express Ouest Lyonnais ! Notre avenir ne saurait nous être imposé sans une co-construction légitime avec les instances décisionnaires métropolitaines. Vous trouverez dans ce numéro un dossier sur les différentes missions respectives de la Métropole et de notre Ville. Vous verrez que la Métropole est responsable de la gestion des voiries et trottoirs, de celle des déchets ou encore du Plan Local d'Urbanisme...

Avec l'ensemble du Conseil Municipal, je vous souhaite à vous et à vos proches une année pleine de santé et d'épanouissement au sein de notre belle commune !

Naturellement proche de vous,

SANDRINE CHADIER
Maire de Craponne
Conseillère de la Métropole



ZOOM



CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 1918

La commémoration de l'armistice de la 1^e guerre mondiale s'est déroulée sous un soleil hivernal. Aux côtés de Madame le Maire Sandrine Chadier, le Président de la FNACA ainsi que les porte-drapeaux, qui représentent celles et ceux qui se sont battus pour la liberté.



ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

Le 18 novembre, une quarantaine de familles a participé à l'Accueil des nouveaux arrivants. Au programme : découverte de la Ville, à pied ou en vélo, avant de rencontrer les élus pour une présentation de Craponne et de ses services. Venus des communes voisines, du Bordelais, de la Moselle et même de Dubaï, les participants ont partagé leur joie de nous rejoindre. Bienvenue à eux !

FESTIVAL DES ENGAGÉS, BRAVO AU CME !

Le Conseil municipal des enfants de Craponne a été récompensé au Festival des engagés 2023, qui s'est déroulé le 13 novembre à Vaugneray. Initié par le député Thomas Gassillou, cet évènement met à l'honneur les personnes qui s'engagent pour leur territoire, en diffusant notamment un reportage de leurs actions, tourné pour La chaîne parlementaire (LCP) de l'Assemblée nationale. Retrouvez ce reportage sur le site de la Ville.



DÉJEUNER DES ENTREPRISES

Le 1^{er} décembre, Madame le Maire, Sandrine Chadier, accompagnée d'élus, recevait des entreprises craponnoises chez "Nous", salon de thé. Cette rencontre conviviale visait à créer du lien entre les acteurs économiques et leur permettre de rencontrer les services de la Ville.



Retrouvez sur www.mairie-craponne.fr
toutes les photos des dernières actus !



CAFÉ RENCONTRE

"Un tram, oui, mais pas n'importe comment".
Lors du Café rencontre avec les élus, sur le marché le 2 décembre dernier, les élus ont officiellement lancé le questionnaire mobilité visant à recueillir l'avis des Craponnois concernant le projet TEOL (voir page 15).



REPAS DE NOËL RÉSIDENCE AUTONOMIE SAINT-EXUPÉRY

Le 21 décembre était un jour de fête pour les résidents et leurs familles, invitées pour l'occasion. 130 personnes ont partagé ce repas de Noël, suivi d'un après-midi festif.



2^e ÉDITION DES FOUS CHANTANTS

L'Espace Rébuffat était plein à craquer ! Le week-end du 16 et 17 décembre, une chorale de 274 participants, venus de toute la France a "en-chante" le public, reprenant en cœur les titres de Johnny Halliday, Jean-Louis Aubert ou encore Florent Pagny...



TEMPS DE JEUX INTERGÉNÉRATIONNEL

L'après-midi du 10 janvier, le Conseil municipal des enfants a partagé un moment de jeux avec les séniors de la résidence St Exupéry, ravis de les accueillir !



CADRE DE VIE

Trottinettes électriques Interdites au moins de 14 ans

Un décret publié au Journal officiel le 1^{er} septembre 2023 a relevé à **14 ans** l'âge minimum pour pouvoir conduire une trottinette électrique. En ville, rappelons que **la circulation sur les trottoirs est interdite aux trottinettes**, qui doivent emprunter **les pistes cyclables**. Le cas échéant, les conducteurs peuvent emprunter les routes, limitées à 30 km/h à Craponne. Hors agglomération,

il est obligatoire de rouler sur les voies vertes et les pistes cyclables. **Pour ces infractions, le décret durcit également le montant des amendes qui seront désormais de 135 €.**

La Police Municipale verbalisera systématiquement tout constat de comportement dangereux sur la voie publique.



COMPOST

Le compostage des biodéchets devient obligatoire

Depuis le 1^{er} janvier 2024, **le tri à la source des biodéchets est obligatoire pour tous**, à Craponne comme partout en France, conformément à la loi anti-gaspillage 2020. **Objectif : réduire les déchets de nos poubelles grises de 30 %.** Aujourd'hui, les biodéchets sont incinérés alors qu'ils contiennent de 60 à 90 % d'eau : ce nouveau geste permettra de les valoriser. Que vous habitez en maison ou en appartement, différentes solutions vous sont proposées à Craponne par la Métropole de Lyon.

Demandez votre composteur gratuit

Vous souhaitez obtenir un composteur individuel pour votre maison ou un composteur partagé pour votre immeuble ou votre quartier ? La démarche s'effectue en ligne sur le site toodego.com.

Bornes à compost

À Craponne, 12 bornes à compost sont à votre disposition. De nouvelles bornes sont prévues en 2024. Retrouvez la liste des emplacements actualisée sur le site de la Ville.

Débutant en compostage ?

La Métropole vous propose des ateliers de sensibilisation. Inscriptions sur toodego.com/compostage.



En pratique, qu'est-ce qu'un biodéchet à composter ?

Déchets alimentaires :

- toutes les épluchures (même les agrumes),
- coquilles d'oeufs,
- fruits et légumes abîmés,
- thé et marc de café.

À noter, dans les bornes à compost de la Ville, grâce au traitement industriel des déchets, il est possible de composter en plus :

- les restes de repas (poisson, os, viande, pain...)
- les produits alimentaires périssables sans l'emballage.

Déchets verts (uniquement dans les composteurs individuels et partagés) :

- tontes de gazon séchées,
- feuilles mortes, brindilles, branches broyées.

Plus d'infos sur www.grandlyon.com/services/je-composte-mes-dechets

 **Composteurs individuels, composteurs partagés ou bornes à compost : ne jamais mettre de sacs en plastique (même compostables) ni d'emballages.**



Rencontre avec Madame le Maire

Plusieurs fois par an, Sandrine Chadier, Maire de Craponne, propose des temps de rencontre avec les Craponnois. Sans rendez-vous, ces moments sont l'occasion de pouvoir échanger sur les différents sujets qui touchent votre quotidien.

À vos agendas, voici les prochaines dates : vendredi 2 février et vendredi 17 mai 2024. Horaires : de 16h à 18h en Mairie.



Retours sur le Conseil Municipal

Voici les principales délibérations votées lors du conseil du 14 décembre 2023.

FORFAIT MOBILITÉ

A compter du 1^{er} janvier 2024, les agents de la commune pourront bénéficier du "forfait mobilité durable". Ce dernier consiste en une prise en charge de l'employeur, des frais engagés par ses agents se déplaçant entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail. Ces déplacements doivent s'effectuer à vélo ou à vélo à assistance électrique, ou en engin motorisé non thermique (trottinettes, mono-roues, gyropodes...), en covoiturage ou en utilisant les services de mobilité partagée suivants : services de location ou de mise à disposition en libre-service de véhicules non thermiques, ainsi que les services d'autopartage de véhicules à faibles ou très faibles émissions. Le montant du forfait varie en fonction du nombre de jours d'utilisation d'un mode de déplacement éligible au cours de l'année civile : entre 30 et 59 jours : 100 €, entre 60 et 99 jours : 200 €, au moins 100 jours : 300 €.

GESTION DES DÉCHETS DES MARCHÉS FORAINS

La Métropole de Lyon a informé les communes que, si elle avait jusqu'ici assurée la gestion des déchets des marchés forains, ces prestations ne

relevaient pas de sa compétence, et qu'elles cesserait donc au 1^{er} janvier 2024. La Ville de Craponne ne pouvant assurer cette mission dans les délais imposés par la Métropole, a signé une convention de 4 ans avec cette dernière pour qu'elle poursuive cette prestation. Le coût sera pris en charge par la Métropole dans la limite de 26 705 € par an. Les surcoûts seront à la charge de la commune. Craponne est désormais chargée de l'organisation et de la mise en place du tri.

EMPLOI

Signature d'une convention avec l'association "Place aux Emplois Grand Ouest Lyonnais" qui s'engage à : assurer un ensemble de services destinés tant aux entreprises qu'aux demandeurs d'emploi, développer un travail en réseau avec les acteurs de l'emploi, participer à la manifestation "Jobs d'été". L'association assurera aussi la tenue de deux permanences hebdomadaires sur la commune. La ville s'engage, quant à elle, à mettre à disposition des locaux communaux pour la tenue des permanences avec du matériel informatique, et à apporter à l'association un soutien financier par le versement



d'une subvention prévisionnelle de 7 000 € par an, sur 3 années.

VŒU DE SOUTIEN

En lien avec le projet de loi visant à modifier le statut de la Métropole de Lyon, le Conseil Municipal a émis le vœu suivant : il demande la modification des statuts de la Métropole de Lyon, et plus particulièrement le système électoral, afin de rétablir la représentation des 58 communes au sein du Conseil communautaire ; il apporte un soutien au texte de la proposition de loi visant à transformer la Métropole de Lyon, collectivité à statut particulier en Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) ; il sollicite les parlementaires pour qu'ils apportent leur soutien aux communes en co-signant la proposition de loi et demande son inscription à l'ordre du jour des Assemblées législatives.

L'ensemble des délibérations sont disponibles sur www.mairie-craponne.fr

Craponne - Métropole

Qui fait quoi ?





Questions à Madame le Maire Sandrine Chadier

MADAME LE MAIRE, POURQUOI CE DOSSIER ?

Depuis 2015, la communauté urbaine de Lyon a laissé place à la Métropole de Lyon, qui a des compétences similaires à celles d'un département, mais aussi d'autres propres à son statut unique en France. Mais il y a toujours autant de confusion sur les compétences de chacune. Au fond, qui gère quoi ? Identifier pour les Craponnois ces différences contribuera à faciliter leur vie quotidienne.

JUSTEMENT, DANS QUELS DOMAINES CLÉS LA VILLE N'INTERVIENT PAS ?

La voirie, le déneigement, la propreté des rues et la collecte des poubelles sont de compétence exclusivement métropolitaine ! En tant que Maire, je n'ai aucun pouvoir dans ces domaines. Les transports en commun relèvent de la Métropole qui charge le SYTRAL de les organiser. Concernant le projet de Tram Express de l'Ouest Lyonnais, j'essaie actuellement de faire entendre la voix des Craponnois au travers du questionnaire envoyés à tous les habitants. J'œuvre aussi pour une augmentation des fréquences et du réseau.

CONCERNANT LE DÉVELOPPEMENT URBAIN, QUELLES SONT LES PRÉROGATIVES DE LA VILLE ?

Les politiques publiques de développement locales sont mises en œuvre par la Métropole de Lyon et la Préfecture. Les Maires ont le pouvoir de délivrance des permis de construire. Cependant, certaines communes qui ne remplissaient pas les objectifs fixés par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (25% de logements sociaux obligatoires) en ont été privées par Madame le Préfet

Fabienne BUCCIO. Nos efforts dans ce domaine m'ont permis de ne pas carenter la ville et de conserver cette prérogative. Nous sommes soucieux du bien-vivre ensemble à Craponne, et je poursuivrai un développement équilibré.

ET SUR LE VOLET SOCIAL, QUELLES SONT VOS PRÉROGATIVES ?

La Ville permet à chacun de mieux vivre, en apportant soutien et écoute via le Centre Communal d'Action Sociale. Mon but : atténuer la précarité à tout âge, éviter la désocialisation, et accompagner au mieux tant nos seniors que notre jeunesse. Un guide du CCAS sera d'ailleurs bientôt disponible. Concernant les attributions de logements sociaux, je ne suis pas décisionnaire. Cette responsabilité revient à la Préfecture ou à la Métropole. La Métropole gère d'autres aides comme l'attribution du Revenu de Solidarité Active, les aides financières aux personnes âgées, le suivi des personnes en situation de handicap...

FACE AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ACTUELS, QUI FAIT QUOI ?

La Métropole déploie des politiques nationales telles la Zone à Faibles Émissions, les aides à la rénovation thermique ou encore l'aménagement des pistes cyclables.

La municipalité gère des mesures locales, les parcs publics et protège les espaces naturels. Depuis 2020, je mets en œuvre une politique pour la biodiversité et les modes de transport durables. J'ai aussi réduit la consommation électrique des éclairages publics en passant en led, et adoptée des pratiques durables de gestion de l'eau, y compris la collecte des eaux de pluie.

MÉTROPOLE DE LYON :

- 44 maires représentés sur 58 communes
- Dépenses réelles de fonctionnement : 1786 €/habitant
- Nombre d'habitants : 1,5 million
- Nombre d'agents métropolitains : 9600

VILLE DE CRAPONNE :

- Dépenses réelles de fonctionnement : 754 €/habitant
- Nombre d'habitants : 12 108
- Nombre d'agents municipaux : 230

Les services publics à Craponne sont gérés par différents acteurs parmi lesquels la Ville et la Métropole de Lyon. Chacune exerce ses compétences dans différents domaines. Pour y voir plus clair, voici la répartition des principaux services* qui régissent le quotidien des Craponnois.

Ville de Craponne



CADRE DE VIE

- ⊕ Plantation, fleurissement et entretien des parcs, jardins, cimetière...
- ⊕ Entretien et sécurité des aires de jeux de plein air, stades et city stade
- ⊕ Plan communal de sauvegarde
- ⊕ Pollution et nuisances



SOUTIEN À LA VIE ÉCONOMIQUE

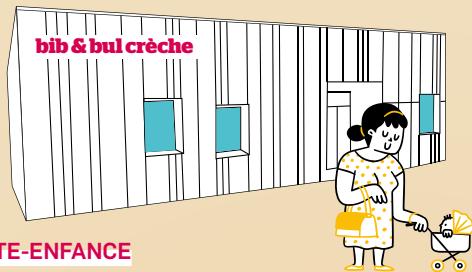
- ⊕ Accompagnement et conseil aux entreprises
- ⊕ Pilotage des marchés forains

ENVIRONNEMENT

- ⊕ Gestion de l'Espace Naturel Sensible du Vallon de l'Yzeron
- ⊕ Plan climat air énergie
- ⊕ Atlas de la biodiversité
- ⊕ Aides écocitoyennes
- ⊕ Ateliers écogestes et animations scolaires
- ⊕ Plan modes doux / mobilités



*Liste non exhaustive



PETITE-ENFANCE

- ⊕ Gestion des trois crèches municipales (Graines de frimousse, Bib & bul et le Jardin d'enfants), du Relais Petite-Enfance (Les Coccinelles) et du Lieu d'Accueil Enfant-Parent (LAEP) (Le temps Mikado)



- ⊕ Instruction des demandes de permis de construire et autres autorisations d'urbanisme

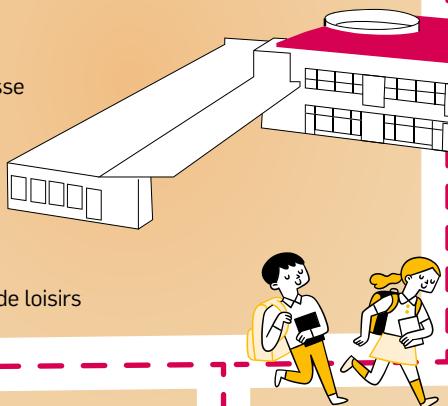


JEUNESSE

- ⊕ Gestion de l'Espace Jeunes et soutien aux initiatives jeunesse

SCOLAIRE

- ⊕ Construction, gestion et entretien des 3 groupes scolaires
- ⊕ Restaurants scolaires
- ⊕ Accueil périscolaire / études et accueil de loisirs



UN PROBLÈME À SIGNALER ?

infomairie@mairie-craponne.fr.
Pour un traitement rapide, joindre le maximum d'éléments avec vos coordonnées, adresse du signalement, et si besoin, une photo pour illustrer votre signalement. En cas d'urgence, contacter la mairie au 04 78 57 82 82.

COMPRENDRE



Métropole

VOIRIES

- Aménagement des voiries
- Entretien des chaussées, trottoirs
- Signalisation routière
- Dispositifs de sécurité (ralentisseurs...)
- Déneigement

PROPRETÉ

- Collecte et traitement des déchets
- Gestion des déchetteries

SOCIAL

- PMI (Protection Maternelle et Infantile)
- Aide aux personnes âgées
- Accompagnement des familles avec enfant à charge
- Aide pour les personnes en situation de handicap

COLLÈGE

- Entretien, fonctionnement

EAU

- Distribution de l'eau potable
- Demande de branchement
- Gestion de l'assainissement
- Egouts bouchés, débordements, fuites d'eau sur le domaine public



Autres acteurs

SYTRAL

- Gestion des transports en commun sous la direction de la Métropole

SAGYRC*

- Entretien des rivières
- Prévention / gestion des inondations

SIGERLY

Syndicat de Gestion des Energies de la Région lyonnaise

SIPAG

Syndicat Intercommunal pour les Personnes Âgées

*Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières

ASSOCIATIONS

- Soutiens financier et logistique aux associations
- Mise à disposition de salles



GESTION DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS CULTURELS ET SPORTIFS

- Espace culturel Eole, Médiathèque l'Odyssée, gymnases, salles municipales...

SOCIAL

- Action sociale de proximité via le Centre communal d'action sociale (CCAS)
- Gestion de la Résidence de Personnes Âgées St-Exupéry

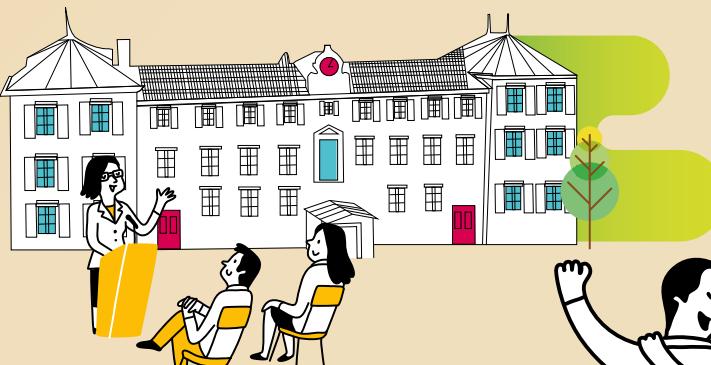


SÉCURITÉ

- Police municipale (6 policiers)
- Circulation et stationnement
- Vidéo protection
- Opération Tranquillité Vacances

SERVICES À LA POPULATION

- État civil (passeports, cartes d'identité...)
- Recensement
- Tenue des listes électorales / Organisation des élections
- Autorisations de voirie (travaux, déménagements...)
- Gestion du cimetière





ASSURANCE - ASSURANCE VIE - RETRAITE
PARTICULIERS - PROFESSIONNELS - ENTREPRISES
31 Av Edouard Millaud - CRAPONNE
LUNDI 14H-18H
MARDI AU VENDREDI 9H30-12H / 14H00-18H00
04 78 44 67 18



MIEUX DORMIR
ESPACE DOS & SOMMEIL



SOLDES

5 Av. Edouard Millaud - 69290 CRAPONNE - 04 72 24 74 54

277 rue Garibaldi - 69003 LYON - 04 78 62 86 04
85 rue Jean Moulin - 69300 CALUIRE - 04 72 27 00 58

www.mieuxdormir.com

POYARD
votre confort avant tout



LE FROID DANS TOUTES SES APPLICATIONS INDUSTRIELLES & COMMERCIALES
vitrine • armoire • chambre froide • chambre de congélation • sechoir • climatisation



poyard.fr

ZA des Tournais
127, rue Pierre Auguste Roiret
CRAPONNE

Tél. 04 78 57 04 73
Fax 04 78 44 85 64
e-mail contact@poyard.fr

PORTAGE DE REPAS À DOMICILE POUR LES SENIORS DE CRAPONNE

- Une **équipe bienveillante** et attentionnée à votre service depuis 12 ans.
- Des repas à la carte à **composer vous-même** parmi plus de 30 plats chaque jour.
- Un(e) **diététicien(ne) dédié(e)** pour le suivi de votre régime (sans sel, diabétique, mixé, texture tendre).
- Essai **sans engagement** et mise en place en 24/48h sur simple appel téléphonique.
- Livraison à **heure fixe**, tous les 2 jours, par le même livreur, avant midi et avec le sourire.



Bénéficiez du
CRÉDIT D'IMPÔTS
IMMÉDIAT



En partenariat avec



VOTRE AGENCE LYON NORD OUEST
04 72 32 15 74

À partir
de 12,50 €
soit 9,11 €
après crédit
d'impôts



ENFANCE - JEUNESSE

Craponne obtient le label "Lire et faire lire"



Remise du label en présence des élèves de CP de l'école du Centre.

Le 17 novembre, Michelle Bricout, Présidente de l'association Lire et faire lire, a remis à la ville de Craponne, représentée par Madame le Maire Sandrine Chadier, le label "Lire et faire lire". Depuis 1999, l'association mobilise des bénévoles seniors pour partager leur plaisir de la lecture avec les enfants et transmettre le "vivre ensemble". Ils sont 15 000 bénévoles en France et près de 35 à Craponne qui interviennent dans l'aire d'accueil des gens du voyage, les crèches, ainsi que dans les quatre écoles de la Ville (Centre, Soupault,

La Gatolière et Jeanne d'Arc), tous les quinze jours, auprès des classes de CP et CE1. *"Ce label est une belle reconnaissance de l'implication de nos bénévoles et marque l'engagement de la ville de Craponne dans la transmission du goût de la lecture à nos enfants, c'est essentiel"*, commente Corine Cisternino, Adjointe en charge de la Vie associative. L'association recherche des bénévoles pour étendre ses interventions, notamment sur les temps périscolaires. N'hésitez pas à rejoindre l'aventure de la lecture !

Duo Day



Cette initiative nationale consiste pour une entreprise, une collectivité ou une association, à accueillir une personne en situation de handicap, pour former un duo avec un professionnel. Ainsi,

le 23 novembre, Angélique et Evelyne, habitantes de Craponne et Brindas, ont participé en formant un duo avec Isabelle Chevallier, Coopératrice petite enfance et handicap, et Aude Mareau, Responsable des relations usagers à la mairie de Craponne. Elles ont ainsi observé mais aussi participé à certaines missions des agents sur la journée. Les deux femmes ont apprécié de découvrir les coulisses de la collectivité en s'étonnant de la diversité de leurs métiers. Le Duo Day est aussi une opportunité unique de se rencontrer, de faire évoluer les perceptions de chacun et de dépasser les préjugés sur l'emploi et le handicap.

HANDICAP

Yakajouer, Jeux en famille

En collaboration avec l'association "Une Souris Verte", le 2^e rendez-vous Yakajouer aura lieu le samedi 27 janvier, de 14h à 17h, à la Médiathèque l'Odyssée. Sans inscription et gratuit. Ce temps de jeux est ouvert à tous, que vous soyez en situation de handicap ou non. Parce que jouer ensemble, c'est pour tout le monde ! *Nous vous rappelons que votre présence est nécessaire avec vos enfants.



Ateliers Hypra Apprendre le numérique

Le CCAS de Craponne en partenariat avec la CARSAT et Hypra, propose aux plus de 55 ans des **ateliers numériques de découverte ou de perfectionnement**. Une réunion d'information aura lieu le **mardi 13 février à 18h en Mairie**.

Dix ateliers seront ensuite proposés les mardis matin à partir du 5 mars.

**Ateliers gratuits
- sur inscription
au 04.78.57.82.82.**





FESTIVITÉS

Fêtes de fin d'année

Quelques images souvenirs des festivités qui ont débuté, avec l'ouverture du Village des Ours, le 4 décembre. Le 8 décembre, les services de la Ville ont travaillé de concert avec les associations et des entreprises locales pour vous proposer une soirée de fête, chaleureuse et animée. Le premier Marché de Noël a rencontré beaucoup de succès, avec près de 2 500 visiteurs venus découvrir les artisans locaux. Merci à tous pour votre présence et rendez-vous l'année prochaine !



Stands associations



Ateliers manuels



Musique



Les lutins du Conseil Municipal des enfants



Marché de Noël





SONDAGE MOBILITÉ

Un tram OUI MAIS pas *n'importe comment* !

Tram Express de l'Ouest Lyonnais,
donnez votre avis !

avant le 5 février

Concertation de SYTRAL Mobilités accessible sur sytral.fr



Retrouvez le questionnaire
en scannant ce QR Code

Craponne
CŒUR DE L'OUEST LYONNAIS



“
Sachez que mon bonheur puise dans le bonheur que vous avez à vivre dans notre commune. ”

Sandrine Chadier

Nouvelle année, nouvelle formule

Plus de 700 personnes participaient à la cérémonie des vœux de Madame le Maire, le samedi 13 janvier à l'Espace Rébuffat de Craponne. L'occasion pour elle de présenter les projets de la Ville réalisés et à venir dans une ambiance conviviale et chaleureuse.



Madame le Maire, Sandrine Chadier, accueillant personnellement les Craponnois



L'Espace Rébuffat comble.



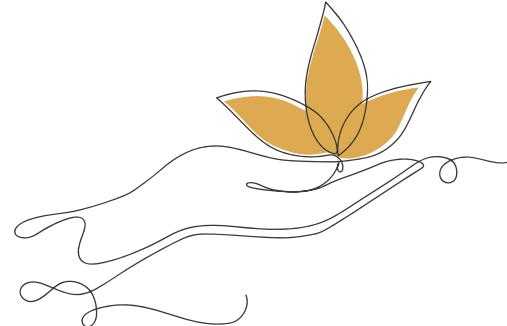
Parmi les invités, Bastien Joint Conseiller municipal de Caluire et Cuire, Pascal Charmot Maire de Tassin-la-Demi-Lune et Marc Fraysse ancien Député.



Madame Le Sénateur du Rhône Catherine Di Folco aux côtés de Sandrine Chadier.



Discours du Maire des enfants, Lydie Lacroix entourée du Conseil Municipal des Enfants.

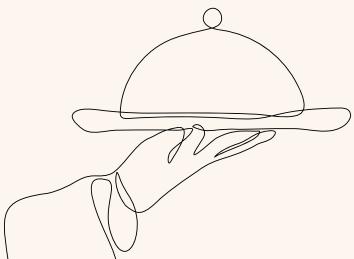


La deuxième partie de la cérémonie était dédiée aux personnalités qui font rayonner Craponne, à travers la France mais aussi dans le Monde !

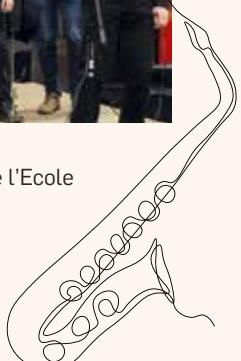


La soirée était animée par l'ensemble Jazz de l'Ecole de Musique de Craponne.

De gauche à droite : Christèle Ruppé-Jollivet, Directrice du site de bioMérieux à Craponne, Clément Delomier, médaillé d'argent pour sa brioche aux pralines en 2023, Laurent Pasquier, comédien et voix française de Mickey et Pierre-Yves Gas, fondateur du Mondial de la Praline. Ces derniers ont reçu la médaille de la Ville.



À l'issue de la cérémonie, les invités étaient conviés à partager un moment convivial autour d'un cocktail.



La Ferme Lyonnaise
Produits du terroir



Ouvert du mardi au jeudi de 9h à 12h30 et de 15h à 19h
Le vendredi de 9h à 13h et de 14h à 19h
Le samedi non-stop de 9h à 19h
et le dimanche de 9h à 12h

30, av. de l'An 2000 - 69290 CRAPONNE
Tél. 04 78 44 63 36  facebook.com/lafermelyonnaise

Mr.Bricolage des solutions pour toute la maison et le jardin



26 avenue Édouard Millaud - 69290 Craponne
Tél. 04 78 57 33 11
Ouvert de 9h à 19h du lundi au samedi
mr-bricolage.fr

**SOLUTION AUDITIVE,
RECOMMANDÉE PAR
NOS EXPERTS
AUDITION CONSEIL**

PHONAK



Audéo™ Lumity
l'aide auditive rechargeable et performante



Laetitia
JOUFFREY



Valentine
MARCHAND



Thibaut
TIXIER

30 JOURS D'ESSAI* GRATUIT

Découvrez, chez vous, les bienfaits de vos nouvelles aides auditives

* Sur prescription médicale

**Nouveau à
CRAPONNE**

Donnez de la couleur à vos envies

Votre magasin de peintures
DIRECT D'USINE !

LA QUALITÉ
PREMIUM
AU MEILLEUR
PRIX

PROS & PARTICULIERS

- Large choix et conseils
- Peintures professionnelles
Fabrication française
- Machine à teinter
- Accessoires, vernis & enduits



 09 87 50 46 12

 senicolor.fr



1G av Edouard Millaud
à Craponne

Votre essai est offert
profitez-en,
Rencontrons-nous !*



**AUDITION
CONSEIL**

Le Bonheur est dans l'Oreille

CRAPONNE

54 av. E. Millaud
04 72 66 16 73

ST-DIDIER-AU-MT-D'OR

5 rue du Castellard
04 72 18 95 37

CHARBONNIÈRES-LES-BAINS

Pôle médical - 104 rte de Paris
04 81 65 44 30

BRINDAS

15, place de Verdun
04 75 31 33 34

LENTILLY

Espace Santé, 9 pl. de l'Europe
04 72 66 16 73

 auditionconseil.fr |  



La loi SRU construction de logements sociaux



Depuis le 13 décembre 2000, la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) a modifié le cadre légal du marché immobilier. Ce texte vise notamment à améliorer la mixité sociale et l'accès au logement pour tous.

Qui est concerné par la loi SRU ?

Les communes de plus de 3 500 habitants lorsqu'elles font partie d'une agglomération de plus de 50 000 habitants. **Craponne est donc soumise à la loi SRU.** Ce texte impose de compter **au minimum 25 % de logements**

sociaux. Les villes qui ne respectent pas ce quota sont sanctionnées. En 2022, la commune de Craponne a donc versé une amende de 148 000 €.

Au 1^{er} janvier 2022, la ville comptait :

- 5491 logements,
- 920 logements sociaux, soit 16,75 % des logements craponnois.

La ville est tenue à un objectif de construction de 489 logements sociaux d'ici 2031. Les maires ont le pouvoir de délivrance des permis de construire. Cependant, certaines communes de la Métropole qui ne remplissaient pas les objectifs fixés par la loi SRU, en ont été privées par Madame le Préfet Fabienne BUCCIO. En revanche, les efforts déployés dans ce domaine par Madame le Maire ont permis à la ville de Craponne de ne pas être carencée et de conserver cette prérogative.

Quelles sont les principales mesures pour atteindre cet objectif ?

Craponne s'engage en faveur de la production de logements sociaux :

- veille sur les projets de cession de biens immobiliers ou fonciers,
- lancement d'études pour mener des opérations de logements sociaux,
- adaptation des règles du PLUH en lien avec la Métropole de Lyon,
- soutien des opérations intégrant des logements sociaux via le versement de subventions aux bailleurs sociaux.

Plus d'infos sur les plafonds de ressources pour l'accès au logement social sur le site de Lyon Métropole Habitat : lmhabitat.fr

CRAPONNE 360°



SOLIDARITÉ



Colis de Noël

En décembre, l'équipe municipale s'est mobilisée pour réaliser la distribution des 450 colis gourmands au domicile des séniors de plus de 85 ans de la

Ville. Une initiative portée chaque année par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).



Place aux emplois

À l'occasion de son 30^e anniversaire, l'association Solidarité Emplois change de nom et devient "Place aux emplois". Animée par une cinquantaine de bénévoles, l'association accompagne les candidats dans toutes les étapes de leur recherche d'emploi. Ce dispositif s'adresse également aux entreprises et aux employeurs particuliers désirant **recruter localement**. Offres d'emplois et conseils sur www.placeauxemplois.net.

PERMANENCES À CRAPONNE

Le mercredi de 14h à 17h

Le vendredi de 14h à 15h30 sur rendez-vous.

Centre médico-scolaire

à côté de la Mairie de Craponne

Tél : 04.78.57.82.50

Mail : craponne@placeauxemplois.org



AU SERVICE DES CRAPONNOIS

L'Espace culturel Eole

Ce service de 6 personnes travaille dans les coulisses de la salle de spectacle et de cinéma Eole : il a été réorganisé récemment avec la création d'un poste de Chargée d'accueil et de billetterie. Objectif : redéfinir les horaires d'ouverture de la billetterie et assurer une meilleure information du public concernant les spectacles, les séances cinéma bien-sûr mais aussi l'offre culturelle du territoire et de la région. Dans le hall d'Eole, vous pouvez en effet retrouver toute la documentation des lieux culturels incontournables, n'hésitez pas à demander conseil.

CULTURE POUR TOUS

“La volonté de la Ville est de rendre la culture accessible au plus grand nombre” commente Gaël Gaborit, Directeur du service Culture. En plus de la programmation spectacles et cinéma,



l'équipe organise **des événements hors les murs, gratuits** comme la Fête de la Musique, Eole Estival, Cinéma sous les étoiles ainsi que les Journées européennes du patrimoine. Des projets participatifs, comme les Fous Chantants, sont également proposés tout au long de l'année. **Au sein de l'équipe, un poste est notamment dédié à la médiation culturelle à destination des scolaires et au développement des publics** comme Odynéo, pour les personnes en situation de handicap ou encore les Grandes Voisines, tiers-lieu social et

solidaire, ou la Résidence personnes âgées St-Exupéry... Enfin, du côté du cinéma, tous les mois, des rendez-vous sont organisés pour accompagner les séances classiques ou généralistes (Ciné-rencontres, Ciné-débats...). N'hésitez pas à consulter le programme sur le site internet : espacecultureleole-craponne.fr.

Horaires d'accueil :
Mercredi : 9h-12h / 16h-20h
Vendredi : 16h-20h
Dimanche : 15h30-18h30



URBANISME

Panneaux solaires et pompes à chaleur : vigilance !



Faut-il une autorisation d'urbanisme pour installer des panneaux solaires ou une pompe à chaleur ? Oui ! Vous devez déposer en mairie une Déclaration Préalable (DP)

de travaux, car vous modifiez l'aspect extérieur de votre bâtiment. Vous pouvez effectuer vos démarches pour remplir la DP via le portail de démarches en ligne “Toodego”, accessible directement sur le site Internet de la ville.

Attention ! Certains prestataires présentent en mairie une DP avant même que le devis ne soit accepté par le client, justifiant d'un mandat signé par ce dernier. Il est donc important de choisir votre prestataire et valider votre devis au préalable de toute démarche d'urbanisme. Soyez vigilants vis à vis des pratiques commerciales agressives qui consistent à forcer à la signature au motif que la DP est déjà instruite par la mairie. De même, nous vous rappelons que vous devez déposer une DP pour toute installation d'une pompe à chaleur ou de bloc climatisation.



VIE CITOYENNE

Recensement : deux agents à votre rencontre



Pour les communes de plus de 10 000 habitants, le recensement de la population a lieu tous les ans mais sur un échantillon de 8 % d'adresses qui diffère chaque année. Cette opération se déroulera du 18 janvier au 24 février 2024. Deux agents recrutés par la Ville,

se déplaceront aux domiciles des Craponnois concernés. Ils possèdent une carte tricolore avec une photo et signée par le Maire. Il est indispensable que chaque personne enquêtée remplisse les questionnaires qui lui sont fournis. En effet, **participer au recensement** est un acte civique qui, de par la loi du 7 juin 1951, **est une obligation**.

**Plus d'infos au 04.78.57.82.82
(service Etat-civil) ou sur
www.le-recensement-et-moi.fr**

ÉCONOMIE

Les ateliers de l'Espace Co

L'Espace Co accueille toute l'année des entrepreneurs qui souhaitent travailler au calme ou organiser une réunion. Certains privatisent aussi le lieu pour proposer des ateliers. Ainsi, en décembre, l'Espace Co a été investi par les fleurs et les décos de Noël de Samuel H., fleuriste, pour des ateliers de création florale. En novembre, c'est Plume, Maison d'écriture, qui a animé un week-end de formation à la rédaction de nouvelles.



**Vous souhaitez devenir coworkeur ?
Contactez le 04.78.57.82.82.
Infos au 04.78.57.82.82 ou
infomairie@mairie-craponne.fr
avant toute première réservation.**

Élections européennes

Les prochaines élections européennes auront lieu entre le 6 et le 9 juin 2024, dans toute l'Union européenne. **Pour la France, elles se tiendront le dimanche 9 juin 2024.** Les élections européennes permettent aux citoyens européens d'élire les représentants au Parlement européen - ou "européens" - au suffrage universel direct à un tour, pour un mandat de cinq ans renouvelable. Tout citoyen français et européen âgé d'au moins 18 ans la veille du jour du scrutin peut voter aux élections européennes. Il faut également être domicilié dans la commune où l'on souhaite voter et être inscrit sur les listes électorales de cette commune. Suite à une mise à jour de ces dernières en 2023, pensez à vérifier votre inscription sur les listes www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788 ou en contactant le service État-civil de la Mairie au 04.78.57.82.82.



Bienvenue à...

BLACKSTORE

Magasin de vêtements
28 Av. Edouard Millaud,
Tél : 04.87.34.09.04
www.blackstore.fr

ASYNDORIA

Maison d'édition
Tél : 06.71.88.89.65
contact@asyndoria.com
www.asyndoria.com

ATELIER 166

**Boutique de décoration,
animation d'ateliers DIY**
166 impasse des Edelweiss
Tél : 06.24.23.03.73.
www.atelier166.com

CÉLINE HIRTZBERGER

**Diététicienne,
nutritionniste**
Consultations à domicile
Tél : 07.49.60.99.09
www.mangerplaisir.fr





CADRE DE VIE

Élagage : un enjeu pour tous



Il est important de rappeler que la loi impose à tous les propriétaires et locataires d'assurer l'entretien de leurs haies et arbres à proximité des habitations riveraines, de la voirie, et des lignes électriques.

Vigilance concernant l'élagage des végétaux sur votre propriété, proches d'une ligne électrique ou téléphonique. En effet, de nombreux accidents sont à déplorer par un manque de précautions : électrocution, brûlures dues à un arc électrique (flux de courant électrique qui traverse l'air).

Avant tous travaux à proximité de ses lignes, la société **Enedis** doit être informée avec :

- une déclaration de travaux,

- une déclaration d'intention de commencement de travaux (concernant les réseaux et les canalisations).



Exemple d'élagage à proximité des voiries et trottoirs.

Élagage proche d'une ligne électrique : l'élagage est à la charge de l'occupant si :

1. l'arbre est planté en propriété privée et déborde sur le domaine public ;
2. l'arbre a été planté après la

construction de la ligne électrique qui est au-dessus du domaine privé ;

3. l'arbre est à proximité du câble qui alimente la propriété.

Dans tous les autres cas, c'est à Enedis de procéder à l'élagage.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Économies d'énergie à la Résidence séniors



Dans le cadre du plan de sobriété énergétique communal, cet automne, la Résidence autonomie St Exupéry a bénéficié du renouvellement de 25 ensembles d'éclairages dans le parc (mât + lanterne) en technologie led. Objectif de cette opération menée par le SIGERLY, en charge de l'éclairage communal : diminuer la consommation annuelle de 14 453 kw/h à 2 460 kw/h, soit une baisse de plus de 80 %* ! La Ville de Craponne devrait ainsi réaliser une économie substantielle d'environ 2500 € par an. En outre, l'installation de détecteurs de mouvements devrait permettre d'amplifier encore les économies réalisées.

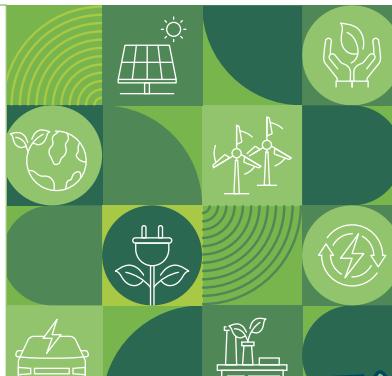
*Estimation selon le marché actuel de l'énergie



DÉVELOPPEMENT DURABLE



Nature en vie
SALON DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Appel à candidatures

Salon Nature en vie 2024

Le 3^e salon Nature en vie, aura lieu cette année le samedi 6 avril 2024 à l'espace Rébuffat de 10h à 18h30. Le salon sur la transition écologique et le développement durable accueille une quarantaine d'exposants autour des thématiques suivantes : alimentation bio et/ou locale, cosmétiques, énergies et rénovation, mobilité, éco-jardinage, zéro déchet. Un programme d'animations ponctuera la journée avec ateliers pour petits et grands. Vous êtes artisan, commerçant, auto-entrepreneur ou particulier ? Vous proposez des produits ou services en lien avec la transition écologique

et le développement durable ? Vous êtes une association dont le but est de promouvoir au sens large la transition écologique et le développement durable ? Alors participez au Salon Nature en vie de Craponne et envoyez votre candidature avant lundi 29 janvier. Toutes les infos sur mairie-craponne.fr



Remplissez dès maintenant le formulaire en ligne en flashant le code :

Ateliers éco gestes

COMPOST ET VIE DU SOL

Mardi 13 février à 18h30

En partenariat avec Ici on sème
Animé par Compost'elles
À partir de 10 ans

BOUTURES ET PERMACULTURE - TRUCS ET ASTUCES

Vendredi 8 mars à 18h30

Animé par l'association Ostara
À partir de 8 ans

Les ateliers se déroulent à la Médiathèque l'Odyssée

Gratuit - places limitées

[Inscription conseillée sur infomairie@mairie-craponne.fr](mailto:infomairie@mairie-craponne.fr)

Plus d'infos sur le site de la Ville.



Dons de vélos au Café Réparation

Au mois de novembre, la ville de Craponne a fait don à l'association Café Réparation de 24 vélos et 5 trottinettes, abandonnés sur l'espace public depuis plus de six mois. Toutes les deux semaines, l'association propose en effet à la Bricolade (Grandes Voisines) des ateliers d'auto-



réparation de vélo et un samedi sur deux, à la médiathèque L'Odyssée, un atelier de réparation généraliste (petit électroménager etc.). Un rendez-vous convivial et malin pour réparer des objets et leur donner une seconde vie.



Dates à retrouver sur mediathequeodyssee.mairie-craponne.fr/animations

Plus d'infos : caferepar.craponne@laposte.net

Inscriptions sur : reparons.org



Remise des Trophées sportifs Le bénévolat à l'honneur

Le 13 décembre à l'Espace Rébuffat, s'est déroulée la cérémonie de remise des Trophées sportifs. Cet événement a pour principale ambition de mettre en lumière, au-delà des performances, l'engagement humain et la dynamique de nos associations sportives craponnoises. Cette année, une nouvelle catégorie a été créée pour honorer l'engagement des bénévoles, sans lesquels les clubs

ne pourraient pas fonctionner. Cette cérémonie s'inscrit dans le dispositif Terres de Jeux 2024. Ce label national obtenu par la Ville affirme sa volonté de faire vivre l'aventure des Jeux Olympiques à tous les Craponnois et notamment les scolaires. Plus largement, il s'agit de proposer des événements et des animations sportives pour valoriser la pratique du sport pour tous au quotidien.



Corine Cisternino, Adjointe en charge des associations et du sport et Gérard Bruneau, bénévole pour l'Association de promotion du civisme.



1. DEPUIS COMBIEN DE TEMPS VOUS INVESTISSEZ-VOUS POUR VOTRE CLUB ?

Depuis bientôt 10 ans ! Ancienne gymnaste moi-même, j'ai été entraîneur, bénévole puis je suis entrée au bureau. Je suis responsable de la section depuis 2019.

3 questions à Astrid Darai, responsable de la section Gym du Patronnage laïc Craponnois (PLC)

2. ONZE GYMNASTES DE VOTRE CLUB ONT REÇU UN TROPHEE, QU'EST-CE QUE CELA PRÉSENTE POUR VOUS ?

C'est avant tout l'occasion de mettre en lumière notre club, qui porte les couleurs de Craponne dans les compétitions départementales et régionales ! La gymnastique est une discipline particulièrement exigeante, qui demande de la patience, de la persévérance, d'aller au bout de soi-même. C'est donc une belle récompense du travail de nos jeunes lauréats, âgés de 9 à 17 ans, qui pratiquent la gym depuis plusieurs années.

3. COMBIEN DE BÉNÉVOLES S'INVESTISSENT AU PLC GYM ?

Nous sommes une équipe de 12 personnes dont 9 bénévoles. Le bénévolat c'est du temps, de l'énergie mais c'est avant tout une belle aventure humaine, des rencontres ! Nous partageons la passion de la gym et ses valeurs. C'est aussi un travail d'équipe. Nous œuvrons tous pour l'épanouissement de nos licenciés, notre plus belle récompense. Le rôle des familles qui nous aident aussi pour les compétitions ou le gala, est également très précieux !



Jumelage Craponne - Schlangenbad

Un pont entre deux pays



“Des enfants et des adolescents de Schlangenbad et de la commune jumelle de Craponne ont planté ici, à l’automne 2023, les premiers arbres pour fonder la “forêt du jumelage”. Traduction du panneau à côté duquel pose une jeune allemande et Baptiste Dumont, Conseiller municipal des enfants de Craponne.

Le 25 février 1989, les élus de Craponne et de la commune allemande de Schlangenbad décidaient de jumeler leurs deux villes. Ils proclamaient ainsi leur volonté de renforcer l’amitié entre les peuples allemands et français.

Depuis plus de 30 ans, le Comité de jumelage de Craponne (CJC) porte ce beau projet mené avec énergie par Dominique Porcheret, présidente de l’association, compte à ce jour 70 adhérents : *“La découverte du jumelage a été comme une révélation, faire vivre l’amitié franco-allemande, une évidence. Une façon de lutter aussi contre les préjugés : c’est l’idéologie nazie que nous devons combattre, et non le peuple allemand.” L’Europe, ce n’est pas seulement des traités, des échanges économiques, ce sont des vrais gens, des peuples à découvrir !”* L’objectif premier du Comité de jumelage est donc de créer du lien. Pour cela, depuis 2011 des échanges réguliers ont été mis en place entre l’école Philippe Soupault et l’école primaire de Bärstadt. Echanges épistolaires entre les enfants, dans leurs

langues maternelles tout d’abord, puis en visioconférence depuis 2013 à l’occasion de l’anniversaire du traité de l’Elysée. Depuis le 30^e anniversaire du jumelage en 2019, des échanges entre les familles de correspondants sont organisés chaque année : une quinzaine de foyers craponnois, accueillent des familles allemandes au mois de juin. En retour, celles-ci sont invitées à Schlangenbad aux vacances de la Toussaint.

Autre action symbolique : en octobre dernier, des élèves de CM2 et des collégiens sont partis en Allemagne. Ils ont planté ensemble, avec leurs amis allemands, 50 conifères dans une forêt décimée par des scolytes et la sécheresse, initiant ainsi la “FORÊT DU JUMELAGE”. Une expérience enrichissante pour tous, petits et grands. Ce jumelage, plus qu’une simple entente, est un pont entre les villes et les pays, favorisant un esprit de tolérance et de partage. Les liens perdurent bien au-delà des visites, certaines familles restent en contact, les enfants découvrent la langue et une culture différente. Enfin, le comité est fier de représenter le jumelage lors des événements craponnois : 8 décembre, Foire de Pentecôte... Toujours avide de partager avec vous la culture allemande !

Appel aux familles craponnoises

Vous souhaitez rejoindre le Comité ou simplement vivre l’expérience de famille d’accueil ? N’hésitez pas à contacter Dominique Porcheret : 06.73.01.69.92.

Gautier Varitille
Conseiller municipal
en charge du jumelage

“Nous avons l’Europe au cœur, c’est pourquoi cette relation avec notre ville jumelle est très importante à nos yeux, encore plus aujourd’hui, avec les conflits qui se multiplient dans le monde. C’est pour nous une véritable chance d’avoir des liens d’amitié et de fraternité avec un pays voisin. J’insiste sur le mot “fraternité”, car c’est un principe universel que nous, citoyens de la France, patrie des lumières, devons partager au monde. C’est en cela que le Comité de jumelage fait un travail remarquable, en tissant des liens d’amitié et de fraternité grâce aux échanges épistolaires avec les enfants de nos deux villes. Ce sont eux les citoyens de demain, qui devront faire vivre les liens entre nos pays.”



SCHLANGENBAD

À 700 km de Craponne, Schlangenbad est une communauté de communes rurales allemandes, de 7 villages et 7000 habitants sur un territoire composé à 60 % de forêts.





Christèle Ruppé-Jollivet



À 44 ans, cette maman de 3 enfants occupe le poste de directrice du site de bioMérieux à Craponne. Cette scientifique dans l'âme nous parle de son parcours, ses valeurs et sa posture de femme de terrain qui contribue chaque jour à améliorer la santé dans le monde.

“Je me dépasse sans cesse pour me prouver que je suis à la bonne place”

Études en “maths sup/math spe” ou pharma ? Devant ce premier choix fondateur pour sa carrière, Christèle Ruppé-Jollivet n'hésitera pas longtemps. Ce sera la pharmacie : “*C'est plus concret !*”. Le ton est donné. Son diplôme de pharmacien couplé à un DESS obtenu à Tours en 2003, elle se dirige vers l'industrie pharmaceutique. En 14 ans, elle occupera 4 postes différents, pour des big pharma et des sous-traitants, se forgeant ainsi une expérience pluridisciplinaire : “*Lorsque les opportunités se sont présentées à moi, j'y suis allée. Je n'ai pas peur, pas de pression de faire le mauvais choix.*”

Elle arrive en région Lyonnaise en 2014 avec un nouveau challenge, un poste de responsable de laboratoire chez Thermo Fisher, multinationale américaine. En 2017, alors qu'elle est en congé maternité pour son troisième enfant, elle démissionne pour rejoindre bioMérieux, sur un poste de directrice qualité : “*J'ai besoin d'être alignée avec les valeurs de l'entreprise. bioMérieux, est une entreprise familiale, avec de vraies valeurs humaines.*”



C'est ce qui m'a attirée et c'est aussi pour cela que j'y suis toujours.” Bien sûr, à ce moment de sa vie, elle s'interroge. Est-ce le bon moment de se lancer dans un nouveau poste, avec un bébé ? Mais, cette fois encore, l'hésitation est brève. L'opportunité est trop belle. Elle prend ses fonctions de directrice qualité chez bioMérieux, avec 80 personnes sous sa responsabilité et déménage avec sa famille dans l'ouest lyonnais. En 2021, lorsque le poste de directeur du site se libère, elle ne pense pas immédiatement à se positionner. Etonnant ? Non, le syndrome de l'imposteur s'était invité... Mais, elle finit par postuler, encouragée par sa hiérarchie, et après 6 entretiens dont un avec Alexandre Mérieux, alors CEO du groupe, sa candidature est retenue. “*À ce moment, la pression monte d'un cran : ne pas décevoir, maintenir la qualité de production du site, la confiance des salariés, c'est primordial pour moi. Lors de ma prise de poste, j'ai organisé une réunion d'équipe où j'ai exprimé mes motivations mais aussi mes craintes, en toute transparence. Pour moi, ce n'est pas un aveu de faiblesse, mais une communication authentique.*” Aujourd'hui, le syndrome de l'imposteur a disparu. Son secret : “*Je me dépasse sans*

cesser pour me prouver que je suis à la bonne place”. Je suis restée fidèle à mes valeurs, à ce que j'aime faire, le terrain. Je veille donc sans cesse à garder le lien avec les équipes opérationnelles. La proximité et la communication sont essentielles.

En ce qui concerne sa vie familiale, Christèle est catégorique : ma priorité n°1, c'est ma famille. La clé de voûte, dans mon organisation, c'est ma liberté, soutenue par bioMérieux. Je peux libérer du temps de façon très officielle pour une réunion parents-prof par exemple, et si nécessaire travailler le soir. Quand on aime son travail, ce n'est pas un problème. Les ponts sont solides entre ma vie personnelle et professionnelle.



bioMérieux Craponne est spécialisé dans la production de boîtes de Pétri (milieux de culture). 150 millions de boîtes sont produites chaque année. Le site comprend une entité de production et des fonctions globales. 1 300 collaborateurs travaillent sur le site de Craponne.

Classes en 4

Nous voilà enfin en 2024 ! C'EST NOTRE ANNÉE ! Notre famille va s'agrandir en 2024, avec l'arrivée d'un nouveau-né ! Venez nous rejoindre, avec "bébé", le **2 juin, lors du défilé des classes en 4**, journée où toute personne née une année en 4 sera à l'honneur.

Renseignement au 06 73 27 61 71 ou classeesen4@craponne@gmail.com

CASC Plongée

Découverte d'une espèce invasive en Mer Rouge



Une espèce Lesseptiene a été identifiée et photographiée à l'Ile d'Elbe par les plongeurs du CASC, fin octobre, lors d'une plongée effectuée un pied du phare de Scoglietto. Haminoea cyaomarginata ou Morphe pourpre, est un petit gastéropode dont la taille est inférieure à 2 cm. Espèce invasive provenant de Mer Rouge, via le canal de Suez, au dire des plongeurs locaux, elle n'avait encore pas été observée dans l'archipel toscan. Le réchauffement des eaux de la Méditerranée permet à ces espèces invasives de s'adapter à ce nouvel environnement, souvent au détriment de la faune et de la flore locale.

TROL 2023

Trails et Raids de l'Ouest Lyonnais



Tout était réuni pour que le TROL, édition 2023, soit une réussite. Le dimanche 8 octobre, se sont déroulés sous un magnifique soleil, les cinq formats de courses organisés par **Craponne Triathlon**. Cette année, 260 athlètes sont venus jouer sur les terres de la ville de Craponne et de ses environs. 2 formats Raids en binômes : 1 trail long et 1 court. Sans oublier le Trol'Gônes qui a terminé la journée.

À noter la présence de 2 Champions du monde :

- Nicolas Durin, champion du monde Cross Triathlon ;
- Arnaud Taurelle, champion du monde XTerra.

C'est sur le site Olympie, mis à disposition par la ville de Craponne, que la fête a eu lieu avec d'excellents retours de la part des concurrents, dont certains venus la veille du département du Gard. **Un merci à tous nos bénévoles** (de Craponne Triathlon mais aussi à leurs amis et familles) sans qui rien ne pourrait se faire ; ils étaient présents pour la plupart depuis la veille pour flécher les parcours, monter la buvette, l'aire d'arrivée etc... aussi à nos partenaires.

Un merci tout particulier, à Michel Bertrand (dit "Coach Mitch) fondateur de Craponne Triathlon mais aussi "Papa" du TROL.

Compagnie Antares

Stages vacances scolaires 2024



Cirque & Danse pour les 4/5 ans et les 6/9 ans

Toute la journée de 9h30 à 16h30 (apporter son repas, possibilité de garderie matin & soir)

- Stage vacances d'hiver : du lundi 19 au vendredi 23 février.
- Stage vacances de printemps : du lundi 15 au vendredi 19 avril.

Danse aérienne & acrobatie pour les ados (dès 10 ans)

Toute la journée de 10h00 à 16h00

- Stage vacances d'hiver : du lundi 26 février au vendredi 1^{er} mars.
- Stage vacances de printemps : du lundi 22 au vendredi 26 avril.

Tarifs & modalités d'inscriptions

compagnieantares.com

04 78 57 96 30.

contact@compagnieantares.com

GREHC

L'année 2023 est terminée : le GREHC vous souhaite une bonne et heureuse année ! En 2024, le GREHC fêtera le **40^e anniversaire de sa naissance en 1984**. En effet, le groupe est né avec la parution de son premier livre sur Craponne.

Nous publions, en ce mois de janvier, un 10^e livre : "Craponne - Images de la belle époque" et une brochure : "Des Craponnoises dignes de mémoire".

Le 14 avril, nous organisons notre 35^e salon des Collectionneurs avec une grande exposition ayant pour titre : 50 ans de sports à Craponne. Nous avons commencé et continuerons le travail nécessaire au projet de numérisation des documents du GREHC, projet soutenu par la mairie de Craponne.





Connais-tu + bien ta ville ?



CRAPONNE EST UNE VILLE AUX MULTIPLES FACETTES ALORS PARTONS À SON EXPLORATION ! POUR TESTER TES CONNAISSANCES, VOICI QUELQUES QUESTIONS QUI TE PERMETTRONT D'EN APPRENDRE DAVANTAGE SUR SON HISTOIRE.



A quoi servaient les deux Piles d'aqueduc ?

Situées voie Romaine, ce sont deux immenses colonnes de pierre datent de l'an 9 avant Jésus Christ.

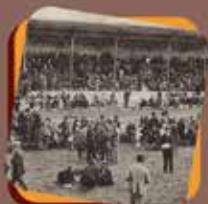
- a. A transporter des marchandises par train
- b. A acheminer l'eau à Lugdunum (Lyon)
- c. A délimiter les territoires des villes



Sais-tu à quoi servait la Plate du Martoret ?

Pour te donner un indice elle est située au bord de l'Yzeron.

- a. A laver le linge
- b. A laver la vaisselle
- c. A puiser l'eau facilement



Dès 1909, Craponne accueillait des courses de chevaux. Sais-tu où se trouvent les anciennes tribunes ?

Tu peux, aujourd'hui encore, t'asseoir dans ces anciennes tribunes.

- a. Au Stade Neveu
- b. Au Stade Berthaud
- c. Au Stade Trévoux



Par combien de cours d'eau la ville est-elle traversée ?

- a. 1 cours d'eau
- b. 2 cours d'eau
- c. 3 cours d'eau



A quoi fait référence le nom de la salle des Enfants de Craponne ?

- a. Elle accueillait les enfants après l'école pour des activités sportives
- b. Elle était un orphelinat
- c. Elle porte le nom de l'ancienne fanfare

Réponses : b / a / b (l'Yzeron et le Rattef) / c



MAJORITÉ MUNICIPALE

UN NOUVEAU CAP POUR CRAPONNE

Se battre pour la juste représentativité de toutes les communes à la Métropole

44 maires de La Métropole de Lyon - dont Sandrine Chadier - et 2 maires d'arrondissement, ont signé il y a quelques mois, une tribune transpartisane dénonçant "l'éloignement croissant des communes dans l'implication des choix des politiques métropolitaines". Cette tribune avait trouvé un écho jusques dans les couloirs du Sénat. Une mission d'information sur la gouvernance de la Métropole de Lyon et la place des communes dans celle-ci a alors été activée. Un rapport intitulé "Métropole de Lyon - communes : le pari d'un destin commun" a été publié le 8 décembre 2022.

"Si l'on n'a pas une bonne démocratie, il y a une mauvaise légitimité des décisions et quand la croissance diminue, les risques de remise en cause de la solidarité sont considérables" a dit le romancier Erik Orsenna. La gouvernance de la Métropole de Lyon ne permet plus un fonctionnement normal de l'institution. Chaque commune de la Métropole doit pouvoir s'exprimer ! Le rapport de décembre 2022 contient des "éclairages" et des recommandations des maires, appelle à une réflexion statutaire de la Métropole de Lyon et à proposer des modalités d'évolution intégrant une représentativité de toutes les communes.

Une proposition de loi portée par le sénateur Etienne Blanc. Dans un cadre constitutionnel et législatif contraint, les maires ont défini la solution la plus satisfaisante : une loi décidant que la Métropole de Lyon n'est plus une collectivité territoriale à statut particulier au sens de l'article 72 de la Constitution, mais un établissement public de coopération intercommunale (E.P.C.I) à statut particulier, à fiscalité propre ; ceci rend ainsi possible un retour à une élection des représentants au conseil de la Métropole dans le cadre du scrutin municipal et donc une représentativité de toutes les communes membres. Pour autant, la Métropole conserve toutes les compétences issues du transfert législatif de la loi MAPTAM. Le sénateur du Rhône, Etienne Blanc, porte cette proposition de loi et la présentera devant le législateur. Il l'a exposée aux maires le 14 septembre 2023.

Un objectif majeur : améliorer la gouvernance de notre Métropole. Pour renforcer encore le relai de cette proposition, l'information auprès des parlementaires se poursuit. Gageons que la sagesse et le souci de préserver la démocratie auront gain de cause pour que chaque commune de notre Métropole puisse donner son avis.

Bonne année à toutes et à tous !

OPPOSITION MUNICIPALE

CRAPONNE, PARTAGEONS L'AVENIR

Bonne année !

Et voilà, une nouvelle année commence.

La COP 28 - la conférence des parties - s'est achevée le 13 décembre 2023 à Dubaï, et engage dans sa conclusion l'ensemble des 195 parties vers la sortie des énergies fossiles et affirme plus que jamais l'objectif de 1,5°C de réchauffement d'ici la fin du siècle, par rapport à l'ère préindustrielle.

Résultat en demi-teinte mais qui nous laisse l'espoir d'un réchauffement limité à 1,5°C, bien que de façon plus pessimiste ou réaliste les différentes stratégies nationales envisagent des scénarios d'adaptation à un climat à +4°C. Restons optimiste et selon l'adage qui peut le plus peut le moins.

C'est pourquoi, il est important en ce début d'année de contribuer à la concertation lancée par le SYTRAL pour le Tramway Express de l'Ouest Lyonnais. Donnez votre avis pour cet équipement majeur qui nous concerne tous.

Plus que jamais, l'année 2024 devra être l'année de la solidarité et la justice sociale. Plus aucun enfant dans la rue avait promis le Président Macron. Aujourd'hui, ils sont près de 3 000 en France à passer la nuit dehors. Constat aggravé par la crise du logement. 2,4 millions de ménages sont en attente d'un logement social. 2/3 des municipalités en France ne respectent pas la loi et SRU et certaines préfèrent payer les amendes plutôt que de construire.

En juin 2024 auront lieu les élections européennes. L'Union européenne, 3^e puissance mondiale, est un atout indéniable dans notre monde fragmenté, en colère, pour faire face aux grands enjeux de demain. Par notre vote, aidons l'Union Européenne à être un phare de paix et à être forte face aux menaces qui sont à nos portes, en Ukraine ou plus lointaine, au Moyen Orient. Par notre vote, faisons-en sorte que l'Union Européenne agisse sans relâche pour préserver notre environnement. Contribuons à ce qu'elle soit plus solidaire pour un monde plus juste et plus équilibré. En juin 2024, votons et ne laissons pas les extrêmes et les libéraux s'emparer d'un scrutin aussi crucial pour notre avenir.

Venez nous retrouver **le samedi 27 janvier à partir de 11h30** (salle Moiroux - Espace Atalante) pour que nous puissions vous exprimer de vive voix nos vœux de santé, bonheur et réussite pour 2024.

OPPOSITION MUNICIPALE

AGISSEONS POUR CRAPONNE

Chers concitoyens

Nous espérons que cette période de fêtes va vous apporter la sérénité dont nous avons tous besoin en cette période trouble. Nous vous souhaitons que 2024 soit pour vous une bonne et heureuse année et pleine de sérénité.

Nous souhaitons aussi que l'ensemble des énergies et des volontés de notre commune soient dans l'intérêt commun et non au service d'idéologies. Notre faiblesse de représentativité aux élections doit à tous nous donner le sens de l'intérêt commun.

Ainsi des décisions prises en conseil municipal qui devraient faire unanimité surtout en termes de mobilité (sujet capital pour Craponne) et d'urbanisme, sont contestées.

Nous avons été surpris lors du dernier conseil municipal de voir défendre par l'opposition, Craponne partageons l'avenir, le projet tram-express en non souterrain au niveau de Tassin la Demi-Lune. Projet qui risque d'impacter impactant gravement au niveau l'accessibilité des Craponnois à la métropole en créant des rétrécissements de voirie et des sens uniques.

Nous vous invitons à répondre aux enquêtes initiées par la Mairie de Craponne et à celle des TCL sur leurs sites respectifs.

Il nous est difficile de comprendre des interventions qui semblent plus vouées à défendre les décisions souvent contestables de la Métropole que l'intérêt des habitants de notre commune.

Nous espérons donc que cette année 2024 soit une année vouée à l'intérêt collectif, Craponne est notre commune avant tout défendons la !

Joyeuses fêtes et bonne année à tous !



OPPOSITION MUNICIPALE

MI MANDAT

CRAPONNNE, PARTAGEONS L'AVENIR

Notre objectif : être constructif et vigilant

Une fois de plus, l'exécutif municipal a oublié la démocratie et la participation ! Alors que le droit d'expression des élus de l'opposition est garanti par l'article L. 2121-27-1 du code général des collectivités territoriales et par le règlement intérieur du conseil municipal : "un espace réservé à l'expression des conseillers élus sur une liste autre que celle [de la majorité]" doit être prévu lorsque la commune diffuse sous quelque forme que ce soit un bulletin. Les élus de l'opposition n'ont pas eu le droit de s'exprimer dans la publication du bilan de mi-mandat.

Revenons sur le fond. Si les investissements marquent un léger progrès, il n'en est pas de même de la transparence et de la participation citoyenne dans le choix et la réalisation des projets. **Les comités consultatifs ne se réunissent que trop peu pour pouvoir être forces de propositions.**

L'école n'est plus gérée, comme avant, de façon collégiale avec l'ensemble des parties prenantes. Les échanges se font soit avec les directeurs et les enseignants, soit avec les DDEN et les parents d'élèves, mais jamais ensemble et sans les élus d'opposition. C'est moins de concertation ! La priorisation des travaux pour les écoles se fait sur la base d'études prospectives qui se suivent et se contredisent sans réel débat municipal.

La commune ne signera pas la charte des villes sans perturbateurs endocriniens. L'exécutif municipal considère que les actions déjà mises en place sont conformes à la réglementation et ne nécessitent pas d'engagement pour aller plus loin. Il faudra se contenter du minimum réglementaire : 50% de local dont 20% de bio dans les menus de nos enfants, pas de changement des produits ménagers ... **À Craponne, visiblement il n'est pas besoin d'aller plus loin pour protéger la santé de tous.**

Le budget du CCAS n'a pas évolué, il n'y a toujours pas d'éducateur de prévention ou de médiateur qui irait au-devant des personnes qui vivent dans la précarité sans savoir qu'elles pourraient être aidées. Mais, depuis 2020, nous avons 2,5 fois plus de caméras de vidéo de surveillance dite de "protection". Si au moins nous avions 2,5 fois plus de sécurité !

Nous poursuivrons notre action de relais de vos préoccupations. Nous continuerons à apporter notre engagement, nos propositions de façon constructive et à être vigilant pour le bien de la commune, et de ses habitants

OPPOSITION MUNICIPALE

MI MANDAT

AGISSEONS POUR CRAPONNNE

Chers concitoyens,

Nous avons eu la surprise de trouver dans notre boîte aux lettres une belle brochure, papier glacé et en couleur, au format du MAG' avec la même charte graphique, intitulée MI- MANDAT.

Nous n'avions pas été informés de cette parution, pourtant aux frais de la commune et donc, n'avons pas pu nous y exprimer. A croire que nous ne faisions pas partie du conseil municipal !

Nous avons donc demandé, avec l'autre liste d'opposition, à Mme le Maire, de pouvoir avoir un droit à la parole. Ce qu'elle nous a accordé.

Nous ne pouvons nier et critiquer les réalisations faites par l'équipe de la majorité municipale, notamment en termes d'équipements associatifs, sportifs et surtout en termes d'animation où il faut reconnaître un progrès certain.

Néanmoins, il est évident que nous n'avons pas les mêmes priorités. Une des fonctions régaliennes des communes est l'éducation maternelle et primaire. Nous regrettons que ce chantier n'ait pas été initié plus tôt. L'ouverture de l'extension de l'école du Centre n'est pas prévue avant 2026 ! D'ici là il va falloir gérer les effectifs et l'accueil.

Les tennis couverts et la nouvelle salle Atalante sont de belles réalisations mais passent-elles avant l'éducation de nos enfants ?

Sur un autre registre, le centre technique municipal va prendre beaucoup de retard et des coûts supplémentaires. Est-ce que le coût total ne va pas excéder le coût d'une construction neuve sur un terrain que nous possédions déjà, et prévu pour cette réalisation ?

Quant à la page sur l'urbanisme maîtrisé, nous laissons les Craponnoises et Craponnois juges de cette maîtrise !

Bonnes fêtes à tous et nous vous souhaitons un peu de sérénité en famille et avec vos amis, pour la fin d'année, en cette période compliquée pour tous.



CRÉATION D'ENTREPRISES

CONSEILS AUX DIRIGEANTS

COMPTABILITÉ ET FISCALITÉ

PAIE ET CONSEILS RH

📍 93 Avenue Pierre Auguste Roiret
69290 CRAPONNE

📞 **04 72 24 89 68**

www.augely.fr

RETROUVEZ-NOUS :

Aux cotés des entrepreneurs depuis plus de 12 ans !

Hypnothérapie

Stress, Burnout, Poids, Tabac, Anxiétés, Douleurs, Sexualité, Enuresie, Onychophagie ...

Daniel de Rossi

Maitre Praticien

06 11 14 30 09



Rendez-vous sur :

medoucine.com/consultation/craponne/daniel-de-rossi/5949

111 bis avenue Pierre Diamond
69290 Craponne

Contact : sophrodanielderossi@gmail.com



toasushi
Craponne

**SUR PLACE - À EMPORTER
CLICK & COLLECT - EN LIVRAISON**

89 Av. Edouard Millaud, 69290 Craponne

TEL : 04 37 41 77 00

Découvrez l'intégralité
de notre carte sur
TOASUSHI.FR



Suivez nous



Toute l'équipe d'Orpi Millet Immobilier

vous souhaite une forme Olympique pour 2024 !

Orpi

L'esprit coopératif,
ça change l'immobilier.

Millet Immobilier
83 Avenue Edouard Millaud
CRAPONNE
04 28 29 77 77
craponne.millet@orpi.com

